



Vendredi 26 juin 2026 REGLEMENT 26 COLOR RUN

ARTICLE 1 : Nature de la manifestation

La 26 COLOR RUN est un événement municipal organisé par les services Sports et Événementiel de la Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, le vendredi 26 juin 2026, à partir de 19h00.

La 26 COLOR RUN est une course poudrée d'environ 5000 mètres avec plusieurs obstacles, 5 zones de poudrage, sur la Base de Loisirs. Les départ et arrivée seront effectués sur une zone d'échauffement, de musique et de restauration située sur le parvis des 26 Couleurs. Les participants peuvent courir ou marcher entre les obstacles et peuvent être contournés le cas échéant. C'est un événement sportif ludique non chronométré et sans classement, le certificat médical n'étant pas requis.

ARTICLE 2 : Conditions participation

Documents obligatoires pour participer

La participation à l'événement 26 COLOR RUN est conditionnée pour chaque participant la présentation de son ticket format papier ou sur smart phone, attestant de son règlement.

Age des participants

La participation à la 26 COLOR RUN est possible à partir de 6 ans (au jour de la participation).

- Un mineur de moins de 15 ans devra être accompagné de son parent, représentant légal ou accompagnateur désigné par l'autorisation parentale signée, qui participera au même groupe de départ de l'enfant et qui l'accompagnera tout au long du parcours. Aucune exception ne sera faite.
- Un mineur âgé de 15 à 18 ans devra bénéficier d'une autorisation parentale signée. Aucune exception ne sera faite.

Attestation sur l'honneur

Tout participant déclare être en bonne condition physique et ne connaître aucune contre-indication à la pratique de la course à obstacle, ni souffrir d'allergie ou d'intolérance à la fécule de maïs, et décharge l'organisateur de l'événement 26 COLOR RUN de toute responsabilité pour tout dommage résultant de sa condition physique.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription et de paiement

Les frais d'inscription à la 26 Color Run sont de :

- 10 € pour les adultes et plus de 12 ans
- 5 € pour les enfants de moins de 12 ans (à la date de la course)

L'inscription se fait :

- En mairie, aux horaires d'ouverture
- Par courrier (26 Color Run, Hôtel de Ville, 185 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry)
- En ligne sur www.saint-fargeau-ponthierry

Le règlement peut être effectué :

- En mairie : par chèque *, espèces
- Par courrier : chèque * uniquement
- En ligne : carte bancaire uniquement

(*) Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Régie Unique

Un e-mail de confirmation avec le (s) ticket (s) PDF sera envoyé après :

- Le paiement en ligne effectué
- L'enregistrement du paiement sur place ou par correspondance

Le ticket ne sera pas remboursé en cas d'annulation ou de non-participation à l'événement 26 COLOR RUN (sauf raison médicale justifiée).

ARTICLE 4 : Information concernant le Parcours

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement, la modification du parcours, des thèmes, des obstacles et de leur nombre.

Les obstacles sont contournables le cas échéant.

La poudre utilisée pendant l'événement est constituée de fécule de maïs teintée avec des colorants alimentaires.

L'organisateur remettra à chaque coureur un kit comprenant des lunettes de protection, un tee-shirt, un sac à dos, et un sachet de poudre

ARTICLE 5 : Sécurité

Le participant s'engage à respecter les règles de sécurité établies par l'organisateur, par la présence de bénévoles, les agents de la Ville, tout au long du parcours.

En cas de non-respect par un participant des consignes de sécurité ou en cas de comportement mettant en danger la sécurité d'autrui ou les biens d'autrui, l'organisateur se réserve le droit de retirer le participant de l'événement 26 COLOR RUN sans remboursement. La responsabilité du participant pourra en outre être mise en cause en cas de comportement négligent ou intentionnel.

Il est expressément mentionné que l'utilisation d'alcool ou de drogues est interdite pendant l'événement.

Par sa participation, le participant autorise tout soin médical ou intervention d'urgence considérés comme nécessaire par les personnels médicaux et de secours intervenant dans le cadre de l'événement 26 COLOR RUN .

ARTICLE 6 : Droit d'image

Par sa participation à l'événement, le participant autorise expressément et gracieusement l'organisateur, ses ayants-droits ou ayant-causes à photographier et/ou filmer son image ou celle de ses enfants mineurs et/ou à faire des enregistrements de sa voix ou celle de ses enfants mineurs participants à l'événement.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux. Elle autorise la ville de Saint-Fargeau-Ponthierry à utiliser les images les voix de tous les participants inscrits à la 26 COLOR RUN, mineurs comme majeurs, dans le cadre des publications et supports municipaux existants et à venir, pour une diffusion locale, nationale voire européenne.

Le participant renonce expressément et irrévocablement à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à la présente autorisation.

ARTICLE 7 : Assurances

Responsabilité civile

Dans le cadre de son activité, l'organisateur déclare avoir souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposés salariés ou bénévoles et de tous les participants à l'événement 26 COLOR RUN. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à autrui à l'occasion du déroulement de l'événement.

Domage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte etc.) subis par les biens personnels des participants, cela même si l'organisateur en a la garde, cette non-responsabilité concerne également les objets laissés dans les vestiaires. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs biens, notamment, la liste n'étant pas exhaustive, les vêtements et équipements qu'ils portent, les téléphones portables, les appareils photos ou tout autre objet. La souscription d'une assurance garantissant les dommages matériels est du ressort de chaque participant.

ARTICLE 8 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données le concernant. Pour exercer ces droits, le participant peut, à tout moment, en faire la demande en écrivant à l'organisateur à 26colorryn@saint-fargeau-ponthierry.fr

Le prestataire utilise principalement le courrier électronique pour communiquer avec les participants. Le prestataire stockera pour une durée de 5 ans, vos informations personnelles pour organiser et administrer l'événement. Celles-ci seront transférées à la commune.

ARTICLE 9 : Droit aux modifications et annulation en cas de force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, déplacer ou reporter l'événement en cas de force majeure notamment catastrophe naturelle, condition climatique, problème sanitaire, grèves ou toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur.

ARTICLE 10 : Loi applicable – litige

Le présent règlement est régi par la loi française et les tribunaux français compétents pour tout litige qui en découlerait.

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

La participation à l'événement 26 COLOR RUN implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement. Le participant (ou parent ou représentant légal pour les mineurs) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement.